



SERVICE DES PELERINAGES -21 rue Gustave Mathieu - 58000 NEVERS  
06.98.44.70.01 - jjfb@wanadoo.fr

Immatriculation ATOUT France : IM58110005 - Siret Diocèse de Nevers :778478198/00139  
Responsabilité civile professionnelle : MSC 7042766704 - Garantie financière : ATRADIUS 378150

LOU26

PEL

## BULLETIN INSCRIPTION - PELERIN

**LOURDES - 3 au 8 août 2026 (6 jours-5 nuits)** A retourner avant le 1er juillet 2026 (après cette date, merci de nous contacter)

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Mail	<input type="text"/> @ <input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
CP/Ville	<input type="text"/>	Paroisse	<input type="text"/>

### PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (OBLIGATOIRE)

Nom	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>	Lien de parenté	<input type="text"/>
-----	----------------------	-----------	----------------------	-----------------	----------------------

### TRANSPORT - LOGEMENT

Je viens à Lourdes pour la première fois

#### TRANSPORT ASSURÉ PAR LE DIOCÈSE

Je viens en car au départ de :  Espace Bernadette  
 dépôt de car à St Léger-des-Vignes

Je souhaite voyager avec :

#### LOGEMENT EN PENSION COMPLETE POUR LA DUREE DU SEJOUR :

en hôtel avec le diocèse

COMPOSTELLE \*\*: 470 €

supplément chambre individuelle 124 €

ROC DE MASSABIELLE \*\*\* : 490 €

supplément chambre individuelle 124 €

Je désire partager la chambre avec

A défaut, j'accepte de loger avec la personne que vous m'aurez indiquée. En cas de nombre d'inscrits impairs en chambre double, une participation au surcoût chambre simple pourra m'être demandée.

Régimes spéciaux / Allergies :

#### TRANSPORT ASSURÉ PAR LE DIOCÈSE ET HEBERGEMENT PERSONNEL

hébergement personnel à l'hôtel : 174 €

Je certifie que la réservation de l'hôtel ainsi que son règlement sont assurés par mes propres moyens.

Je loge à l'hôtel :

#### TRANSPORT ET HEBERGEMENT PERSONNELS

Je voyage par mes propres moyens participation aux frais généraux : 47 €

#### AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD)

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des voyageurs aux mêmes fins. ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE CHOIX

J'autorise le service Diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association Diocésaine de Nevers à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur le document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris :  OUI  NON

J'autorise le service Diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association Diocésaine de Nevers à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de points de rendez-vous ou de covoiturage :

OUI  NON

### REGLEMENT

#### TRANSPORT :

SANS TRANSPORT (frais généraux)  €

TRANSPORT UNIQUEMENT (hébergement réservé par moi-même)  €

#### HEBERGEMENT :

COUT DE L'HOTEL  €

CHAMBRE INDIVIDUELLE  €

MONTANT DU :  €

MONTANT REGLE CE JOUR  €

RESTE A REGLER (avant le 17/07/2026) :  €

Chèque à libeller à l'ordre de :  
PELERINAGES DIOCESAINS



J'autorise l'Association Diocésaine de Nevers à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

OUI  NON

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal ou un mail à l'adresse du Service des pèlerinages (voir en tête). Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

### **DROIT A L'IMAGE**

Dans le cadre du pèlerinage à Lourdes organisé par le diocèse de Nevers, j'autorise :

- Ma participation à titre gratuit aux séances de prise de vue réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Nevers du 3 au 8 août 2026  OUI  NON
- L'utilisation des images et sonores par leurs publications et diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :
  - Revue "Eglise de la Nièvre"
  - Sur le site du diocèse : <https://www.nievre.catholique.fr/>

Sans limite de quantité, dans le cadre de ce pèlerinage.

Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura été filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés et adaptés en tout ou partie pour le diocèse de Nevers, à titre gracieux.

OUI  NON

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi qu'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès vos droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Nevers à l'adresse suivante : [service.pelerinages@nievre.catholique.fr](mailto:service.pelerinages@nievre.catholique.fr)

Enfin vous avez le droit d'induire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Nevers contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

## **INFORMATIONS SUR LE PELERINAGE**

### **RESTAURATION**

Pour les personnes inscrites dans les hôtels assurés par le diocèse, vous bénéficierez de la pension complète (à l'exception du déjeuner du 3 août, repas tiré du sac)

### **ACTIVITES INCLUSES**

- Célébrations et temps de prière communs à tous les pèlerins : messe internationale, processions...
- Célébrations en diocèse : messe à la grotte, chemin de croix, geste de l'eau, sacrement des malades..
- Temps de loisirs : découverte du sanctuaire, visite de Lourdes "sur les pas de Bernadette"
- Temps personnel : prière et réflexion...

### **PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

De façon générale, ce voyage est adapté aux personnes à mobilité réduite .

### **FORMALITES DE POLICE**

Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre carte d'identité (en cours de validité).

## **PRIX ET ANNULATION**

Ce que le prix comprend :

- le transport NEVERS-LOURDES aller et retour en car pour les pèlerins voyageant par le service des pèlerinages.
- le séjour en pension complète du diner du 3 août au déjeuner (panier-repas) du 8 août pour les pèlerins logés par le service des pèlerinages ou l'hospitalité :
- l'hébergement en chambre à deux ou trois lits, avec douche et toilettes privées
- le foulard, l'insigne de Nevers, le livret du pèlerin et le cierge pour la procession
- la contribution aux sanctuaires

- la garantie annulation et les assurances assistance -rapatriement et responsabilité civile (uniquement valables pour les activités proposées par le service des pèlerinages)

**Ce que le prix ne comprend pas :**

- les boissons, les cafés, les extras et les dépenses à caractère personnel
- les offrandes pour les célébrations
- le pique-nique tiré du sac pour le déjeuner du voyage aller le 3 août

**Prix TOTAL TTC :** suivant les prestations choisies (hébergement et transport)

A l'inscription, versement de la participation financière du transport (174€ ).

CHÈQUES À LIBELLER À L'ORDRE DE PELERINAGES DIOCESAINS. LE SOLDE DEVRA ÊTRE VERSÉ UN MOIS AVANT LE DÉPART.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

**Assurances (Multirisque Rapatriement) :** est déjà incluse. Le pèlerin peut toutefois la refuser, dans ce cas, il sera demandé une copie complète de son assurance. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

**Révision du prix :** Ce prix a été calculé sur la base de 250 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 18/02/2026. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données. Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport, Redevances et taxes connues à la date du contrat, Part des achats en Devises et taux de référence. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

**Annulation par le pèlerin pour raison de force majeure**

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-8 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre/annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants, soit 47€ par personne, sur le prix total du pèlerinage.

En cas d'annulation, avertir rapidement la direction des pèlerinages par téléphone, par mail ou par courrier. Une déclaration écrite doit ensuite être faite sous 5 jours accompagnée des pièces justificatives (attestation médicale ou tout autre pièce justifiant l'annulation que ce soit pour maladie, accident, ou cas de force majeure). Le remboursement du montant du pèlerinage sera effectué après réception du justificatif d'annulation déduction des frais retenus de 47€. Toute annulation ne pourra être prise en compte sans la fourniture des justificatifs requis.

Conformément à l'article L221-8 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre/annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

- Plus de 31 jours avant le départ, un montant de 60€ sera retenu
- Moins de 15 jours avant le départ, un montant de 110€ sera retenu

Tout pèlerinage interrompu ou abrégé ou toute activité non consommée du fait du participant pour quelque raison que ce soit donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.

**Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages**

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 250 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

**CONTACT- RESPONSABILITE - RECLAMATION**

**CONTACT**

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Service des pèlerinages de Nevers, 21 rue Gustave Mathieu - 58000 Nevers, par lettre avec accusé réception et/ou par email à [service.pelerinages@nievre.catholique.fr](mailto:service.pelerinages@nievre.catholique.fr) accompagné de tout justificatif.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide au contact ci dessus en cas de difficulté sur place.

## RESPONSABILITE

La direction diocésaine des pèlerinages de Nevers est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

## GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine AD PELERINAGES DIOCESAINS a souscrit une garantie financière auprès d'ATRADIUS. Cette garantie porte le numéro 378150.

## ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine AD PELERINAGES DIOCESAINS a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 277 rue Saint-Jacques – 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le numéro 7042766704.

## CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L.211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

## RECLAMATION ET MEDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction des pèlerinages de Nevers de toute réclamation, à l'adresse suivante : 21 rue Gustave Mathieu, 58000 NEVERS par lettre accusé-réception et/ou par email : [service.pelerinages@nievre.catholique.fr](mailto:service.pelerinages@nievre.catholique.fr) accompagnée de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisi sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

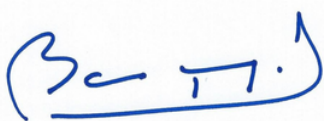
Je soussigné, agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et de la brochures d'information, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Je soussigné déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent pour signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_



Flavie BEUTTER  
Directrice diocésaine  
des pèlerinages



JEAN- FRANÇOIS BOURÇON  
Directeur des pèlerinages  
diocésains à Lourdes

Signature (lu et approuvé) du pèlerin

Area reserved for the pilgrim's signature.